

**Olympiades québécoises
de la formation professionnelle et technique**

Règlement des concours



COMPÉTENCES
QUÉBEC

www.compétencesquebec.com

2010

TABLE DES MATIÈRES

1	Les organismes en cause	3
1.1	Le promoteur de l'événement	3
1.2	Le Comité consultatif.....	3
1.3	Les comités de compétition	3
2	L'événement	3
2.1	Formule	3
2.2	Date	4
2.3	Liste des compétitions sur le site	4
2.4	Durée des concours	4
2.5	Catégories	4
2.6	Admissibilité	5
2.7	Preuve d'admissibilité.....	5
2.8	Affichage sur le site des compétitions	5
2.9	Tenue vestimentaire	5
2.10	Outils.....	6
3	Organisation des concours	6
3.1	Description de concours (fiches techniques)	6
3.2	Épreuves.....	6
3.3	Jurys	6
3.4	Réservation des postes de travail	6
3.5	Inscription des concurrents et des délégués	7
3.5.1	Les responsables de l'inscription	7
3.5.2	La date limite	7
3.5.3	Qui doit s'inscrire?.....	7
3.5.4	Les activités	7
3.5.5	La procédure	8
3.5.6	Cession de droit à l'image.....	8

3.6	Organisation des postes de travail.....	8
3.7	La prise en charge des postes de travail.....	8
3.8	Administration du concours.....	9
3.9	Évaluation	9
3.10	Notation.....	9
3.11	Traitement des griefs.....	9
3.12	Médailles et certificats de participation.....	9
3.13	Annonce des résultats	10
3.13.1	Résultats lors de la cérémonie.....	10
3.13.2	Résultats de la délégation régionale.....	10
3.13.3	Résultats des finalistes	10
3.14	Invitation aux Olympiades canadiennes	10
3.14.1	Pour les métiers qui conduisent à une participation au Mondial des Métiers	10
3.14.2	Pour les métiers qui ne conduisent pas à une participation au Mondial des Métiers	11
3.14.3	Les compétitions qui s'adressent aux deux ordres d'enseignement.....	11
3.15	Invitation au Mondial des Métiers	11

1 LES ORGANISMES EN CAUSE

1.1 Le promoteur de l'événement

Compétences Québec coordonne l'ensemble des activités des Olympiades de la formation professionnelle et technique au Québec et met tout en œuvre pour que les lauréates et les lauréats puissent participer aux compétitions canadiennes et internationales. Les activités de Compétences Québec sont soutenues par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Emploi-Québec, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Service Canada et la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Compétences Québec s'emploie à valoriser et à promouvoir la formation professionnelle et technique.

1.2 Le Comité consultatif

Compétences Québec consulte les représentants régionaux réunis au sein d'un comité dont la fonction est de conseiller Compétences Québec sur l'organisation du concours.

1.3 Les comités de compétition

L'organisation des Olympiades nécessite la contribution de personnes-ressources, expertes dans leur domaine, pour préparer les différents concours. Chaque expert peut former un comité de compétition composé d'enseignantes, d'enseignants et de spécialistes de l'industrie. Les membres du comité de compétition aident l'expert à rédiger l'examen québécois, à monter son site de compétition et à mettre à jour la description de concours (fiche technique).

2 L'ÉVÉNEMENT

2.1 Formule

Inspirées de la formule sportive bien connue, les Olympiades de la formation professionnelle et technique permettent à de jeunes compétitrices et compétiteurs de se soumettre à des épreuves de haut niveau dans leur discipline professionnelle. Le déroulement général de l'événement traduit bien la volonté de célébration et d'émulation recherchée par les organisateurs. Les Olympiades de la formation professionnelle et technique débutent par une cérémonie d'ouverture où sont accueillis les délégués des différentes régions du Québec. Viennent ensuite les compétitions qui se déroulent devant le public. Enfin, la cérémonie de remise des médailles est le point culminant de l'événement.

2.2 Date

Les Olympiades québécoises se déroulent habituellement entre la mi-avril et la mi-mai. Lorsque le Québec accueille les Olympiades canadiennes, il faut repousser la compétition au début juin pour être en mesure de tenir consécutivement les deux événements au même endroit.

Les prochaines Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique se tiendront au Centre de foires de Québec du 5 au 8 mai 2010.

2.3 Liste des compétitions sur le site

Compétences Québec organise des compétitions dans plus de trente disciplines. Les critères de sélection sont les suivants :

- reconnaissance de cette compétition aux niveaux canadien et international;
- nombre suffisant de candidates et de candidats potentiels pour la compétition;
- nombre suffisant de régions et d'établissements participants;
- disponibilité des ressources humaines, financières et techniques pour la compétition;
- possibilité de réaliser un exercice pratique qui soit représentatif de la profession;
- coûts engendrés par les équipements et l'aménagement;
- espaces requis pour tenir la compétition.

Pour avoir un aperçu des disciplines qui pourraient être en compétition en 2010, consulter le « Guide d'organisation des Olympiades locale et régionale de la FPT ».

Compétences Québec reconnaît également la tenue de compétitions hors site dans d'autres disciplines. Pour connaître la liste de ces compétitions, veuillez communiquer avec nous ou consulter le site Web à l'adresse : www.competencesquebec.com.

2.4 Durée des concours

Les concours durent environ douze heures et sont répartis sur deux jours consécutifs de compétition.

2.5 Catégories

Compétences Québec organise des concours distincts pour le secondaire et le collégial.

2.6 Admissibilité

Les candidates et les candidats qui désirent s'inscrire aux Olympiades québécoises doivent, au 1^{er} juin 2009 ou après, être inscrits à temps plein dans un programme de formation reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, appartenant à l'ordre d'enseignement et au champ professionnel visés par la compétition.

2.7 Preuve d'admissibilité

Les finalistes doivent fournir une attestation de fréquentation scolaire lors de l'inscription en utilisant le formulaire fourni par Compétences Québec. Les candidates et les candidats qui ne peuvent produire ce document s'exposent à une disqualification.

2.8 Affichage sur le site des compétitions

L'affichage relié à tous les types de commandites (de compétitions, de biens et services, etc.) est assujéti à la politique de Compétences Québec en la matière et, s'il y a lieu, aux clauses prévues aux contrats intervenus entre les commanditaires et Compétences Québec.

Les compétitrices et les compétiteurs peuvent porter des vêtements arborant des inscriptions de leurs commanditaires régionaux. Cependant, les affiches et autres objets promotionnels sont interdits sur le site des compétitions. Si des autocollants sont appliqués sur les coffres à outils, ils doivent mesurer 5" x 7" au maximum. Les autocollants de dimensions supérieures doivent être approuvés par l'organisation.

Compétences Québec affiche, sur chacun des postes de travail, les noms et régions des candidates et des candidats.

2.9 Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire est assujéti aux règles de santé et de sécurité en vigueur au Québec. L'observance de ces règles pourra être prise en compte dans la notation de la compétitrice ou du compétiteur.

Lors des cérémonies d'ouverture et de clôture, nous demandons à ce que les compétiteurs et les compétitrices soient habillés proprement, de préférence aux couleurs de leur région. Les casquettes, les jeans et les espadrilles sont vivement déconseillés.

L'utilisation d'un lecteur de musique personnel est interdite durant les compétitions.

2.10 Outils

Dans certaines disciplines, la fiche technique précise les outils que la candidate ou le candidat doit apporter pour la compétition. En cas d'oubli ou de perte, l'organisation n'est pas tenue de fournir ces outils.

3 ORGANISATION DES CONCOURS

3.1 Description de concours (fiches techniques)

Pour chacune des disciplines de la finale québécoise, Compétences Québec produit une description du concours comportant une description sommaire de la compétition. Rédigée et révisée par un expert appuyé dans son travail par des enseignantes, des enseignants et des spécialistes de l'industrie, la description du concours décrit les éléments de compétences qui seront pris en compte ainsi que les conditions de réalisation de la compétition.

Compétences Québec supervise la préparation des descriptions du concours et en assure la diffusion dans les différents établissements.

3.2 Épreuves

En collaboration avec son comité de compétition, l'expert rédige un examen pratique, d'une durée de douze heures, réparti sur deux jours. L'épreuve est élaborée en tenant compte des éléments de compétences identifiés dans la description de concours. Il ne s'agit pas d'un examen synthèse ou d'un examen en relation avec un cours spécifique, mais bien d'un examen pratique qui mesure les compétences que devrait maîtriser une personne qui travaille dans la discipline concernée.

3.3 Jurys

Les jurys sont habituellement composés de trois à cinq personnes capables de mesurer les différentes facettes des performances des candidates et des candidats. Dans la majorité des cas, les jurys sont composés exclusivement de spécialistes de l'industrie. Dans quelques disciplines, le jury est composé des spécialistes qui accompagnent les compétitrices et les compétiteurs.

3.4 Réservation des postes de travail

La réservation des postes de travail se fait selon la procédure énoncée dans le guide de participation destiné à chacun des ordres d'enseignement.

3.5 Inscription des concurrents et des délégués

Considérant les frais encourus par Compétences Québec pour la préparation des postes de travail, les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

3.5.1 Les responsables de l'inscription

Pour éviter tout malentendu, Compétences Québec établit la liste des personnes qui ont la responsabilité de lui communiquer les inscriptions des finalistes. Ces personnes doivent recueillir les frais d'inscription, effectuer les inscriptions en ligne et transmettre les attestations de fréquentation scolaire à Compétences Québec.

3.5.2 La date limite

La date limite pour les inscriptions est le **19 mars 2010**.

3.5.3 Qui doit s'inscrire?

Toute personne qui désire avoir accès aux activités prévues au programme doit s'inscrire auprès de Compétences Québec et acquitter les frais prévus.

3.5.4 Les activités

L'inscription donne accès :

- à la cérémonie d'ouverture;
- au site des compétitions;
- au matériel d'information;
- au matériel promotionnel;
- à la cérémonie de remise des médailles.

De plus, les candidates et les candidats ont droit aux repas durant les compétitions. Tous les accompagnateurs recevront un laissez-passer pour le stationnement au Centre de foires.

3.5.5 La procédure

Toutes les inscriptions et les frais de participation qui s’y rattachent doivent être acheminés à :

COMPÉTENCES QUÉBEC
190, rue Dorchester, Bureau 30
Québec (Québec) G1K 9M6

Les informations recueillies sur les fiches d’inscription doivent être exactes et claires. Elles serviront à l’affichage sur les aires de compétition, à la publication de matériel promotionnel, à l’annonce des lauréates et des lauréats et à l’envoi des certificats de participation.

L’adresse des candidates et des candidats est celle de leur résidence permanente.

L’adresse des enseignantes, des enseignants et des délégués est celle de leur lieu de travail.

3.5.6 Cession de droit à l’image

En s’inscrivant aux Olympiades québécoises de la FPT, les candidates et les candidats déclarent implicitement qu’ils autorisent Compétences Québec à utiliser et reproduire leur image dans le cadre des Olympiades, que celles-ci soient québécoises, canadiennes ou internationales et que cette autorisation est consentie sans contrepartie financière et sans limite de date.

3.6 Organisation des postes de travail

Les postes de travail sont aménagés par les membres des comités de compétition en tenant compte du sujet de l’épreuve. Les postes doivent être équivalents afin que tous les finalistes bénéficient de conditions comparables. Cependant, il se peut que des différences subsistent, notamment en ce qui a trait à l’emplacement du poste.

3.7 La prise en charge des postes de travail

L’attribution des postes de travail à chaque finaliste se fait par tirage au sort. Une fois les postes attribués, les finalistes ont droit à un certain temps pour se familiariser avec le matériel qu’ils auront à utiliser. Les spécialistes profitent de cette occasion pour fournir les explications requises, effectuer certaines démonstrations et rappeler les mesures de sécurité en vigueur.

3.8 Administration du concours

Les experts travaillent sous la supervision de Compétences Québec. Ils organisent le site des compétitions et donnent les instructions aux juges ainsi qu'aux compétitrices et compétiteurs. Ils ne participent pas à la notation.

3.9 Évaluation

Tous les juges s'entendent sur les critères d'évaluation. Au terme de la deuxième journée de compétitions, les jurys procèdent à la notation des travaux.

3.10 Notation

Chaque juge complète sa partie de l'évaluation avant la mise en commun des résultats. Peu importe la méthode employée par les jurys, la note finale accordée à chaque candidate ou candidat est sur 1 000. Il ne doit pas y avoir d'égalité dans les résultats. Toutes les vérifications doivent être faites afin qu'il n'y ait pas d'erreur lors du calcul ou de la transcription des résultats. Une fois les vérifications effectuées, tous les juges signent la liste de résultats que l'expert doit transmettre à Compétences Québec.

3.11 Traitement des griefs

Les griefs concernant les compétitions doivent être soumis par les compétiteurs ou compétitrices à l'experte ou à l'expert responsable, au plus tard une heure après la fin du concours.

Le grief doit être transmis par écrit et faire mention de l'irrégularité observée, des motifs invoqués et du correctif demandé.

L'experte ou l'expert de chaque compétition a la responsabilité d'arbitrer les litiges que sa compétition soulève.

Si les parties n'arrivent pas à s'entendre, elles peuvent en appeler auprès de Compétences Québec qui formera un comité de grief composé de trois représentants régionaux qui ne sont pas mis en cause par la contestation. Leur décision est sans appel.

3.12 Médailles et certificats de participation

La personne qui obtient le résultat le plus élevé au terme de la compétition se voit attribuer une médaille d'or. Celle qui se classe en deuxième place reçoit une médaille d'argent et une médaille de bronze est remise à celle qui remporte la troisième place.

Toutes les participantes et tous les participants, quel que soit le résultat obtenu, reçoivent un certificat de participation décerné par Compétences Québec.

3.13 Annonce des résultats

Compétences Québec a adopté une ligne de conduite qui s'inspire de la *Loi sur les documents des organismes publics et sur la confidentialité des renseignements personnels* concernant la communication des résultats obtenus par les finalistes. À cet égard, les règles suivantes ont été adoptées :

3.13.1 Résultats lors de la cérémonie

Durant la cérémonie de remise des médailles, Compétences Québec annonce seulement le nom, l'organisme (commission scolaire ou collège), la région et le rang des médaillés.

3.13.2 Résultats de la délégation régionale

Après la cérémonie de remise des médailles, Compétences Québec informe chaque coordonnatrice ou coordonnateur régional des rangs obtenus par les finalistes de sa région et transmet la liste des médaillés de toutes les régions.

3.13.3 Résultats des finalistes

Quelques semaines après la finale, Compétences Québec fait parvenir à chaque finaliste la note obtenue et la moyenne du groupe auquel il appartenait.

Les médaillés reçoivent également un nouveau certificat attestant de leur performance.

3.14 Invitation aux Olympiades canadiennes

La procédure qui est suivie lors de l'inscription de l'équipe québécoise aux Olympiades canadiennes est la suivante :

3.14.1 Pour les métiers qui conduisent à une participation au Mondial des Métiers

Compétences Québec inscrit une représentante ou un représentant né le 1^{er} janvier 1989 ou après, dans chacune des catégories en liste.

3.14.2 Pour les métiers qui ne conduisent pas à une participation au Mondial des Métiers

Compétences Québec inscrit la ou les premières personnes admissibles au concours canadien.

3.14.3 Les compétitions qui s'adressent aux deux ordres d'enseignement

Dans le cas des métiers Dessin industriel, Conception assistée par ordinateur, Soutien informatique et Informatique – Gestion de réseaux, les inscriptions se font en tenant compte de l'ordre d'enseignement.

3.15 Invitation au Mondial des Métiers

Compétences Québec précise que l'invitation à participer au Mondial des Métiers est sous la responsabilité exclusive de Compétences Canada, organisme responsable des Olympiades canadiennes.